



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2025 – 18 h15

Convoqué le 12 septembre 2025 le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le lundi 26 mai 2025 à 18h15, sous la présidence de Madame La Maire Marie-Pierre LE MIGNON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de pouvoirs : 2

- ▶ MAZEAU Mireille pour Marie-Thérèse AGNOUX
- ▶ SOULIER Daniel pour Marie-Pierre LE MIGNON

Présent(e)s : AGNOUX Marie-Thérèse, LE MIGNON Marie-Pierre, NOILHAC Patricia, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, SAINNEVILLE Jean-Marie, CHARBONNEL Jean-Loup, HERMABESSIERE Patrick, RIVIERE Patrice et MORENA Jean-Philippe

Excusés : MAZEAU Mireille, SOULIER Daniel, GRANCHER Isabelle

Absents : SABEAU Fabrice, CAUDIE Christelle

Secrétaire de séance : M. RIVIERE Patrice

Le quorum étant atteint, Madame La Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 7 juillet 2025
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Délibération Avenant entreprise Pereira
- 4) Délibération choix du Gérant Multiservices
- 5) Délibération fixant les loyers du Multiservices et du logement
- 6) Délibération Convention « L'Arbre de Vie »
- 7) Délibération maintien de l'Agence postale
- 8) Délibération Adhésion à une mission complémentaire en matière de retraite
- 9) Délibération circulation sur les chemins privés
- 10) Avenant au LOT 10 (douche multiservices)
- 11) Contractualisation triennale départementale
- 12) Arbre de la laïcité
- 13) Convention relative aux bénévoles pour remplacement d'agents absents
- 14) Conditions d'exonération à la taxe foncière
- 15) Recensement
- 16) Questions diverses

1) Approbation du PV du 17 juillet 2025

Le PV du 7 juillet 2025 est approuvé à 9 voix POUR et 1 Abstention (Jean-Philippe MORENA).

2) Désignation du secrétaire de séance :

M. RIVIERE Patrice est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération Avenant entreprise PEREIRA

Madame La Maire présente l'Avenant n°1 Lot n°7. Il s'agit d'une modification de cloisons et de la peinture des plafonds du logement du Multiservices pour un montant de 2 750.00 € H.T soit 3 300.00 € TTC.

Le Conseil municipal ne comprends pas pourquoi la peinture des plafonds n'était pas incluse dans le devis.

En conséquence, il vote à 7 voix POUR, 3 voix CONTRE (pouvoir MAZAU Mireille, DICHAMP Adeline et CHARBONNEL Jean-Loup) et 2 ABSTENTIONS (RIVIERE Patrice et SAINNEVILLE Jean-Marie).

4) Délibération choix du gérant Multiservices

Madame La Maire propose à l'Assemblée d'accepter la candidature de M. et Mme Michel VAN HECKE aux fonctions de gérants du Multiservices.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité des membres présents.

5) Délibération fixant les loyers du Multiservices et du logement

Suite à la visite chez Maître Sageaud, une proposition de location du logement de 550 euros et du multiservices entre 300 et 350 euros est faite.

Après délibération, le conseil municipal arrête les sommes suivantes :

- Logement 550 euros
- Multiservices 350 euros

Et accepte à l'unanimité des membres présents les prix locatifs ci-dessus.

6) Délibération Convention « L'Arbre de vie »

Madame La Maire rappelle l'avenant qui avait été voté le 12 décembre 2024 fixant le prix du loyer de la MAM à 100 € et une participation aux frais de chauffage de 200 € mensuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents la nouvelle Convention.

7) Délibération maintien de l'Agence postale

Madame La Maire informe le Conseil municipal du départ à la retraite de Mme Leblanc Sylvie à compter du 1^{er} mars 2026.

En conséquence Mme La Maire a pris rendez-vous avec M. Jean-Charles VANDROUX responsable Evolution du Maillage Territorial La Poste.

3 solutions s'offrent à la commune :

- Le maintien de l'agence postale en Mairie mais la fréquentation de l'agence postale est de moins de 2 clients par jour en moyenne sur 2025, principalement pour des opérations courrier-colis.
- La création d'un Relais Poste au Multiservices. Cette forme de partenariat permet aux habitants de la commune de bénéficier de l'accès aux services essentiels de la Poste sur une amplitude horaire supérieure. Le commerçant effectue la vente de produits courrier-colis, la gestion des instances de la commune, l'affranchissement et le dépôt de courrier, colis et

recommandés ainsi que la possibilité de dépannage financier à hauteur de 150 € par 7 jours glissants.

Dans ce cadre de partenariat, le commerçant est rémunéré via une indemnité mensuelle garantie du Fonds de Péréquation de 448 € ttc au titre du contrat postal 2025.

M. Van Hecke contacté est favorable.

- Faire rentrer la commune dans l'expérimentation Point de Service Ruralité. Il s'agit de proposer aux habitants un point d'accès à la Mairie pour les services de base de la Poste et un point numérique pour permettre la navigation internet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

- Création d'un relais Poste au Multiservices : 8 voix POUR, 1 voix CONTRE (DICHAMP Adeline), 1 ABSTENTION (CHARBONNEL Jean-Loup).

8) Délibération Adhésion à une mission complémentaire en matière de retraite

Mme La Maire rappelle aux membres du Conseil que le Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraite dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites.

Mme La Maire informe les membres du Conseil que le Centre de Gestion de la Corrèze propose une nouvelle prestation permettant l'élargissement de ses modalités d'intervention afin d'accompagner aux mieux les collectivités. En effet, les récentes réformes de retraite et les évolutions des outils dédiés à la gestion des dossiers en matière de retraite CNRACL de la Caisse de Dépôts et Consignations complexifient les démarches et alourdissent, par conséquent, le travail nécessaire pour une bonne gestion.

La nouvelle prestation proposée permet de déléguer cette gestion au service GRH du Centre de gestion. Pour en bénéficier, la commune doit adhérer par voie conventionnel pour un montant forfaitaire par dossier fixé de la manière suivante :

Type de dossier	Coût de la prestation
Départ pour Pension normale	150 euros
Départ anticipé	200 euros
Départ pour liquidation de la pension complète	50 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à 6 + 2 pouvoirs = 8 voix POUR et 4 Abstentions, l'Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des dossiers en matière de retraite.

9) Avenant au LOT 10 (douche multiservices)

Madame la Maire présente le devis reçu de l'Entreprise Bachellerie pour le remplacement de la baignoire prévue initialement par une douche dans le logement du Multiservices.

Le devis d'un montant de 2 247,75 euros pour la douche, moins le montant de 886,80 pour la baignoire, l'opération de remplacement aurait un coût de 1 360,95 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de garder la baignoire.

10) Contractualisation triennale départementale

Mme La Maire informe le Conseil Municipal des modalités spécifiques d'aides en 2026 du Conseil départemental. Il s'agit d'un dispositif contractuel triennal qui permet d'apporter à chacun lisibilité et sécurisation financière pour la réalisation de projets communaux.

La présente contractualisation s'achève au 31 décembre 2025.

En conséquence une Commission Travaux se tiendra le 14 octobre 2025 à 18h15 afin de dresser la liste des travaux à réaliser sur la période 2026/2028.

(Voirie, chaudière MAM net isolation combles, toiture église, objets à restaurer etc)

11) Arbre de la laïcité

Mme La Maire rappelle le courrier reçu de M. Christian Ravidat, DDEN, en date du 20 mai 2025 concernant la Plantation d'un arbre symbolisant la Laïcité.

L'arbre, un olivier, sera planté dans la cour de la Garderie le jeudi 20 novembre 11 heures.

A cette occasion, la commune invitera la population à l'inauguration.

12) Convention relative aux bénévoles pour remplacement d'agents absents

Mme La Maire informe les conseillers que des particuliers peuvent être amenés à apporter leurs concours aux collectivités territoriales, dans un cadre normal lors de diverses activités. Ces personnes choisies par la collectivité, ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Le bénévole est celui qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément. Il doit apporter une véritable contribution au service public soit en renfort soit par substitution à un agent public. Cette participation effective à un service public va définir la mise en œuvre du régime de responsabilité publique en cas d'accident subi ou causé par le bénévole. La collectivité s'assure de posséder une couverture multirisque appropriée garantissant les risques d'accidents.

Le bénévole agit de façon temporaire et gratuite pour le compte de la collectivité.

Les personnes bénévoles doivent remplir une convention d'accueil pour les activités périscolaires.

Se présentes bénévoles : Mme Le Mignon Marie-Pierre, Mme Agnoux Marie-Thérèse, M. Soulier Daniel, Dichamp Adeline.

Une délibération sera prise lors du projet Conseil Municipal.

13) Conditions d'exonération à la taxe foncière

Mme La Maire lit la demande de Mme Gane concernant une exonération temporaire de la taxe foncière.

Mme La Maire rappelle les conditions d'exonération à la taxe foncière 2024, à savoir :

- être âgé de plus de 75 ans au 01/01/2024 avec un revenu fiscal de référence inférieur à un seuil (par exemple 19 707€ pour un couple marié)
- entre 65 et 75 ans un dégrèvement de 100 € est possible dans les mêmes conditions que ci-dessus
- dans le cas d'une construction nouvelle d'un logement ou d'un agrandissement en déclarant l'achèvement des travaux sous 90 jours en ligne via l'onglet « Biens Immobiliers ».
- dans le cas de travaux d'économie d'énergie pour les logements achevés avant le 01/01/1989 d'un montant supérieur à 10 000€ TTC.
- pour les logements neuf achevés depuis le 01/01/2009 disposant du label « bâtiment basse consommation énergétique, BBC 2005. »

Pour les deux exonérations (travaux d'économie d'énergie), la commune doit délibérer.

Mme La Maire propose de voter l'exonération à la taxe foncière 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de voter l'exonération à la taxe foncière 2024.

14) Recensement

Mme La Maire informe les conseillers du résultat des comptages issus de l'enquête de recensement 2025.

	Décomptes de la commune	Décomptes de l'INSEE
Adresse d'habitation	335	335
Adresses collectives	9	9
Résidences principales	258	258
Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants	85	85
Total des logements enquêtés	343	343
Total des bulletins individuels	518	518
Fiches de logement non enquêté	4	4
Total des logements d'habitation	347	347
Bulletins individuels des personnes sans abri	0	0

Merci à Marité et Jacques pour leur travail.

15) Questions diverses

► Mme Le Mignon fait part aux conseillers du devis concernant les parois mobiles séparant la salle du Conseil et la salle des fêtes d'un montant de 1 890 € TTC.

Elle propose de le prévoir au prochain budget 2026.

Les conseillers à l'unanimité des membres présents valident.

► Mme Le Mignon informe les conseillers de l'annulation de la soirée Miss Élégance suite à la défection de leur organisateur.

► Mme Le Mignon informe les conseillers qu'elle a remis à M. Sainneville de devis de l'entreprise Pélissier d'un montant de 480,24 € pour la réfection de deux nez de marche et le remplacement d'une marche d'escalier aux multiservices. M. Sainneville trouve le devis exagéré et fait appel à un autre menuisier. Il rajoute que, lors des travaux, l'escalier n'a pas été protégé par les entreprises et que ces dernières l'ont aussi abîmé.

► Mme Le Mignon informe les conseillers de l'accueil qu'elle a réservé aux enfants et parents d'élèves le jour de la rentrée.

A cette occasion, elle a rappelé son attachement à l'école de la République et a dénoncé farfelue la rumeur selon laquelle elle voudrait fermer l'école.

Elle rappelle qu'elle est allée défendre notre école auprès de l'Education Nationale. Reçue par M. le délégué départemental, elle a argumenté, proposé des solutions pour ne pas fermer une classe mais les clés étaient déjà jetées

► Mme Agnoux informe les conseillers de la date retenue pour le repas de Noël et les vœux de madame La Maire, à savoir le samedi 17 janvier 2026. Le traiteur retenu sera le même que l'année dernière, M. Didier Gibiat du Relais St Jacques à La Bitarelle.

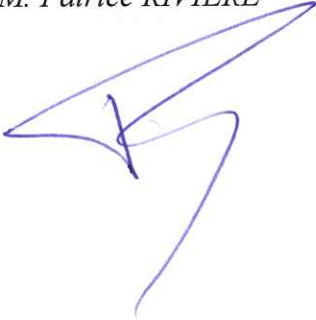
► Mme Dichamp demande si on ne pouvait pas fermer le petit portail de la garderie.

► M. Sainneville informe les conseillers d'une opération militaire sur le Buisson du 25 septembre au 9 octobre 2025.

► M. Sainneville demande de réduire la vitesse sur les chemins privés à 10km/h. Après renseignement, la commune ne gère pas les chemins privés. De plus la vitesse minimale des chemins ruraux appartenant à la commune ne peuvent être en dessous de 30km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance
M. Patrice RIVIERE



Madame La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON

